

La

# Correspondance économique

## Quotidien d'Informations économiques et sociales

Vendredi 20 janvier 2012 – 71<sup>ème</sup> année – N° 22524

Le n° (HT) 23 €

Tarifs d'abonnement (HT) : 1 an : 4 350 € – 6 mois : 2 390 € – 3 mois : 1 310 €

### SOMMAIRE



Agnès BRICARD - Pdte du CSOEC



Conférence de presse du CSOEC  
19 janvier 2012

♦ **Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables** : A l'initiative du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables (CSOEC), les entreprises vont pouvoir souscrire une "assurance santé", leur permettant de couvrir les frais générés par l'embauche d'experts lorsque la pérennité de leur activité est menacée. Le nouveau dispositif prévoit la prise en charge - contre une prime de quelques centaines d'euros par an - des honoraires des spécialistes sollicités lorsque l'entreprise connaît des turbulences, a expliqué la présidente de l'Ordre, Agnès BRICARD. Cette prise en charge ne concerne pas seulement les prestations des experts-comptables, mais également celles des avocats, mandataires ad hoc et autres conciliateurs intervenant après une procédure d'alerte légale. La nouvelle assurance est proposé pour le moment par les trois compagnies, Chartis (ex-AIG, USA), Hiscox (G-B) et Axa, mais d'autres assureurs ont depuis manifesté leur intérêt pour cette offre complémentaire. Cette assurance est offerte à toutes les entreprises sociétaires commerciales de droit français, mais devrait surtout bénéficier aux très petites entreprises (TPE) et PME/PMI fragilisées par la crise. Sont également éligibles les entreprises libérales, les associations et les syndicats professionnels. Mme BRICARD compte aussi sur un grand intérêt de la part des communes et régions, soucieuses de maintenir l'emploi.